

## **RC – REGLEMENT DE LA CONSULTATION (maj 02/2012)**

Le présent RC s'applique aux marchés de la CCI de 4000 € HT et 20 000 € HT.

### **1. Procédure adaptée, article 28 du Code des marchés publics**

**2. Délai de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de remise des offres

### **3. Présentation et sélection des candidatures et offres :**

#### **Pièces candidatures :**

- Lettre de candidature DC1
- Déclaration du candidat DC2
- L'Etat annuel des certificats reçus en cours de validité Noti2
- Déclaration de non ingérence

Les formulaires DC1, DC2 et Noti 2 sont téléchargeables sur le site :

[www.economie.gouv.fr/directions\\_services/daj/marches\\_publics/formulaires/DC/daj\\_dc.html](http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.html)

#### **Pièces offres :**

- Un devis ou un descriptif quantitatif technique détaillé et chiffré

#### **Critères de sélection des candidatures :**

Les candidats seront jugés au travers de leurs capacités :

- Professionnelles : capacité à assurer les prestations, appréciée notamment au travers de références en prestations similaires ;
- Techniques (moyens humains et techniques) avec présentation globale des moyens humains et techniques dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- Financières (chiffres d'affaires global et chiffre d'affaires réalisé en rapport avec l'objet du marché)

#### **Critères de sélection des offres par importance décroissante :**

- La valeur technique
- Le prix des prestations

### **4. Mise au point du marché-négociation :**

En cas de nécessité, les offres feront l'objet d'une mise au point, par ajout de précisions utiles à la compréhension de l'engagement ou modification de détails, à la demande de la CCI.

La CCI de Seine-et-Marne procédera à une négociation du marché en cours de procédure, pour tout marché de plus de 10 000 € HT.

### **5. La publication de l'attribution**

Pour des raisons d'efficacité de l'acte d'achat et en application de l'article 85 du Code des marchés publics, nous n'informerons pas individuellement les candidats non retenus. En revanche, nous répondrons à tout candidat qui souhaiterait connaître les modalités d'attribution du marché. De plus, l'attribution sera publiée sur le site Internet de la CCI :

<http://www.seineetmarne.cci.fr/Decouvrez-la-CCI-Seine-et-Marne/Marches-Publics/Les-marches-attribues>